

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Personnel communal : création d'un emploi spécifique de gestionnaire de cantines des écoles.

85.073

DATE DE CONVOCATION

25 SEPTEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

25 SEPTEMBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 22
Nombre de votants 28

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

REGISTRE MUNICIPAL
ROYAN, LE
17.06.1985
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent Quatre Vingt Cinq
le 1er Octobre

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - MM. GEOFFROY - MARCONI - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONNARD par Mme FONTAN
TAP par Mme DE GAYE
BOUTET par M. FABER
Absents : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT

Mme JEAN par Mme BUCHET
M. REVOLAT par M. MARCONI

DAUZIDOU - BERNARD - LACOTTE

Excusés : M. LE GUEUT - M. LAPERCHE
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Rapporteur expose à l'Assemblée Municipale qu'il y a lieu de créer un emploi spécifique de gestionnaire de cantines des écoles, aucun emploi de cette nature n'étant prévu à la nomenclature de la fonction publique territoriale.

Compte tenu des responsabilités que représente le service des cantines, il propose de fixer l'échelle indiciaire ainsi que la durée de carrière dans chacun des échelons, comme suit :

1° échelon :	indice brut 238	durée : 1 an
2° échelon :	indice brut 252	durée : 1 an 6 mois
3° échelon :	indice brut 267	durée : 1 an 6 mois
4° échelon :	indice brut 282	durée : 1 an 6 mois
5° échelon :	indice brut 293	durée : 2 ans
6° échelon :	indice brut 302	durée : 2 ans
7° échelon :	indice brut 311	durée : 2 ans
8° échelon :	indice brut 321	durée : 3 ans
9° échelon :	indice brut 329	durée : 3 ans
10° échelon :	indice brut 336	

soit : 17 ans 6 mois

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire réunie
le 23 septembre 1985

DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs du personnel communal de la Ville de ROYAN, l'emploi spécifique de "gestionnaire de cantines"
- de fixer l'échelle indiciaire de cet emploi, de l'indice brut 238 (1° échelon) à l'indice brut 336 (10° et dernier échelon)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre M.M. Les Membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

